



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre Août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUDIBERT Eric - ROUSTANG Frédérique - BONNET Pierre - TRUC Michèle - LIAUTAUD Dominique - DELSARTE Delphine - FABRE Charlotte - REMY Laurent - JANVRIN Laurent - GRIMALDI Jean - ROLFE Jacqueline - BURLANDO Patrice.

Absent excusé : BIGI Roseline - GALUZZO Joseph - DEBOURREZ Olivier.

Mr REMY Laurent a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022

COMMANDE PUBLIQUE

3. Attribution du MAPA 2022-002 REHABILITATION Salle des fêtes
4. Convention avec le CDG83 pour la gestion des carrières

FONCTION PUBLIQUE

5. Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
6. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
7. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service jeunesse à temps non complet

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

8. Extinction partielle de l'éclairage public

FINANCES LOCALES

9. Fixation de la participation communale aux frais de transports scolaires 2022/2023
10. Questions diverses
11. Informations diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, « Convention de mise à disposition d'un agent à la ville de Carnoules »

Approbation à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) retour sur le centre aéré de juillet, les jeunes Bafa ont été très appréciés et dynamiques. Remerciements aux jeunes du club ados qui ont aidé lors des musical 'été. Pour les remercier ils ont été conviés à la sortie Aqualand. 111 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2022/2023

Commission urbanisme (F. ROUSTANG) projet révision modification du PLU : le PLU devra être modifié dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience qui vise à ralentir le rythme de l'urbanisation jusqu'en 2050 au profit des espaces naturels. La commission va démarrer un travail sur le sujet dans les semaines à venir, une réflexion sera également apportée sur la protection incendie du village en lien avec le SDIS sur le maillage et la gestion de l'eau. Le 8 septembre aura lieu une restitution sur la Zone Agricole Protégée.

Commission Travaux (L. JANVRIN) Local de santé : les travaux sont terminés le mobilier doit être mis en place pour une mise en activité courant septembre. Les conventions sont en cours de rédaction avec les différents praticiens : réflexologue, hypnothérapeute, naturopathe. La commission des travaux se réunira le jeudi 8 septembre.

Commission culture (J. ROLFE) le 10 septembre aura lieu le forum des associations dès 14 h 00 avec un concert en soirée. En juillet et août le club de basket Carçois a proposé des sessions aux enfants de la commune sur le city stade.

Commission environnement (L. REMY) tout est prêt pour la plantation des arbres au mois de novembre. La commission va se réunir pour débattre d'une subvention à la plantation d'arbres destinée aux administrés. L'objectif recherché est de pouvoir aider les propriétaires de maisons à rafraîchir le bâti par la plantation d'arbres l'automne 2023.

2 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

1 ATTRIBUTION DU MAPA 2022-002 REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) a été lancé pour réaliser les travaux de rénovation de la salle des fêtes le 01 juin 2022. Les offres ont été réceptionnées le 05 juillet à midi. La société Ingémétrie a rendu son rapport d'analyses des offres le 20 juillet 2022. Suite aux négociations sur les lots 1 et 4, il est ainsi proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 Maçonnerie : Société COMETRA pour un montant de 52 682 € HT après négociation.
- Lot 2 Plâtrerie : Société GHIGO pour un montant de 80 500 € HT.
- Lot 3 Menuiseries : procédure infructueuse/ aucune offre
- Lot 4 Revêtements de sols : Société GFC pour un montant de 48 867 € HT après négociation.
- Lot 5 Serrurerie : procédure infructueuse/ aucune offre
- Lot 6 Plomberie-CVC : Société EITP pour un montant de 50 046.17 € HT.
- Lot 7 Electricité : Société DEGREANNE pour un montant de 13 970.77 € HT.
- Lot 8 Désamiantage : Société ISOLEA pour un montant de 9 408.96 € HT.

Les lots 3 et 5 étant infructueux, la commune aura recours à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

Madame ROUSTANG : a-t-on une idée de la date du début des travaux ?

Monsieur le Maire : courant Octobre

Madame ROLFE : combien de temps durera le chantier ?

Monsieur le Maire : environ 6 mois en tenant compte des délais de livraison des matériaux.

Madame FABRE : il n'y a pas d'entreprises du canton dans les entreprises retenues ?

Monsieur le Maire : non, mais les petites entreprises ne répondent généralement pas aux marchés publics.

Vote : Adopté à l'unanimité

2 CONVENTION AVEC LE CDG83 POUR LA GESTION DES CARRIERES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var a créé un service « Assistance Retraites », destiné à remplir, à la place des collectivités, certains actes de Gestion liés à la retraite des agents. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service pour les dossiers relatifs à la CNRACL afin que la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion pour un forfait de 110 € par dossier instruit.

Vote : Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

3 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TNC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet au sein du service jeunesse à hauteur de 25h30min hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2022 pour faire face aux besoins en matière d'animation des services jeunesse.

Vote : Adopté à l'unanimité

4 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TNC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet au sein du service jeunesse à hauteur de 24h30min hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2022 pour faire face aux besoins en matière d'entretien des locaux, de service cantine et de garderie.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE SERVICE JEUNESSE

Monsieur le Maire propose le renouvellement d'un poste de contractuel à temps non complet, à hauteur de 10/35ème pour renforcer l'effectif du service jeunesse durant la pause méridienne et le temps périscolaire.

Vote : Adopté à l'unanimité

6 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA MAIRIE DE CARNOULES

Monsieur le Maire présente un projet de convention par laquelle la commune propose de mettre à disposition de la Mairie de Carnoules, Madame BLANC Delphine pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2022 du lundi au vendredi tous les matins de la période précitée. Madame BLANC étant mutée à compter du 1er novembre 2022 au sein de la commune de Carnoules, une convention de mise à disposition à compter de cette date pourra être conclue entre la collectivité de Carnoules et la commune afin d'assurer la transition avec le futur directeur jeunesse de la commune devant être recruté prochainement.

Vote : Adopté à l'unanimité

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

7 EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population via les réseaux de communication habituels ainsi qu'un affichage. Des zones définies, par la commission des travaux, entre cœur de village et extérieurs, feront l'objet d'une programmation spécifique pour une phase test jusqu'au 31 décembre.

Monsieur le Maire : cette phase test répond à un besoin d'économie d'énergie, c'est aussi un non-sens environnemental d'éclairer le village toute la nuit. Les retours d'expériences, des communes qui pratiquent déjà l'extinction de l'éclairage public, ne montrent aucune recrudescence de délinquance. Nous envisageons une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h00.

Laurent JANVRIN : aujourd'hui résident quelques contraintes techniques qui pourraient être gommées par la télégestion dont la mise en service est prévue pour mars 2023.

Michèle TRUC : pour les manifestations estivales, 23h cela fait un peu tôt

Monsieur le Maire : c'est pour cette raison que la phase test est menée à cette période, nous ferons un bilan au 31 décembre. Bien sûr si des modifications doivent être apportées nous n'attendrons pas la fin de la phase test.

Vote : Adopté à l'unanimité

8 FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRES 2022/23

Monsieur le Maire expose que la région souhaite annuler les modifications apportées à ses tarifs, il convient donc de délibérer à nouveau sur le montant des participations communales pour la rentrée 2022/2023. La commune fait en sorte que le transport scolaire soit entièrement gratuit pour les familles, Monsieur le Maire propose de voter les participations suivantes :

RESEAU	Abonnement annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte	110 € Primaire	0 €	0 €
Mouv'enbus	110€ Collège/Lycée Demi-pensionnaires	50 €	60 €
	80€ Collège/Lycée Interne	50 €	30 €
	110€ Etudiants moins de 26 ans	50 €	60 €
	30€ Tarification combinée	0 €	0 €
La Région	90€ Collège/Lycée/étudiants jusqu'à 26 ans	50 €	40 €
ZOU	45€ Quotient familial inférieur à 710 €	20 €	25 €
	30€ Tarification combinée	0 €	0 €

Vote : Adopté à l'unanimité

9 INFORMATIONS DIVERSES

Néant

10 QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire

Eric AUDIBERT



Le Secrétaire

Laurent REMY

Affiché le 26-10-2022

